

Un être cher est décédé de la COVID-19

Que devriez-vous savoir? Que devriez-vous faire?

Tout d'abord, les membres de la direction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et de la Direction de santé publique (DSPublique) du Nunavik désirent vous offrir leurs sincères condoléances et vous témoigner leur profonde tristesse pour la perte de cet être cher. Nous comprenons l'importance d'être entouré de vos proches afin de mieux traverser cette difficile épreuve et faire face le plus sereinement possible à votre deuil.

Cependant, en raison de la gravité de la maladie COVID-19 et du risque de contagion, il est indispensable d'appliquer certaines mesures pour protéger la santé de la famille et des amis du défunt, des membres de la communauté et du personnel médical. En effet, compte tenu que le corps de la personne décédée présente des risques de transmission du virus, les rites funéraires ne peuvent être suivis comme à l'habitude et les rassemblements doivent être organisés différemment. Cette situation est exceptionnelle et provisoire. Soyez assurés que nous tenterons de vous soutenir au mieux en dépit des circonstances.





Ce document décrit les mesures importantes que la DSPublique du Nunavik recommande afin de protéger la population, tout en répondant dans la mesure du possible aux besoins des familles endeuillées qui souhaitent honorer la mémoire du défunt.

Ce document sera mis à jour si nécessaire, selon l'évolution de la situation pandémique et selon la progression des connaissances dans le domaine.

Pourquoi des mesures exceptionnelles sont-elles nécessaires?

La COVID-19 est une maladie causée par un virus très contagieux qui affecte les voies respiratoires et se transmet de personne à personne. Il peut causer une maladie sévère et même la mort, particulièrement chez les personnes vulnérables :

- les personnes âgées de 60 ans et plus;
- les personnes ayant un problème de santé chronique (p. ex. maladie pulmonaire, diabète, asthme);
- les personnes qui souffrent d'une condition pouvant affaiblir leur système immunitaire (p. ex. les receveurs de greffes d'organes, les personnes traitées pour un cancer).

Comme il s'agit d'un nouveau virus, personne n'est à l'abri et n'importe qui peut l'attraper. Il n'existe actuellement aucun médicament ou vaccin pour traiter cette maladie. La prévention demeure donc le meilleur moyen pour vous protéger et protéger les autres.

Comment le virus se transmet-il?

La transmission du virus se produit principalement par les gouttelettes des sécrétions respiratoires d'une personne infectée, surtout lorsqu'elle tousse ou éternue. Toutefois, même les personnes sans symptômes peuvent être contagieuses.

La transmission peut se faire aussi par contact avec des surfaces infectées si la personne porte ensuite les mains à sa bouche, à son nez ou à ses yeux.

Le virus peut aussi se retrouver dans les selles et le sang. **Les dépouilles peuvent transmettre le virus et présentent donc des risques pour la santé de la population.**

Quelles sont les mesures de prévention et de protection à appliquer lors de la préparation du corps et des funérailles?

Si un de vos proches est décédé de la COVID-19, certaines mesures doivent être respectées afin d'éviter la transmission du virus et de protéger la famille, les amis et les membres de la communauté, en particulier les personnes les plus vulnérables.

La DSPublique du Nunavik a adapté des recommandations à partir de celles proposées par les autorités de santé publique du Québec afin de respecter le plus possible les traditions et coutumes inuites. Il s'agit de mesures temporaires qui pourront être levées ou modifiées selon l'évolution de la situation pandémique. Ses recommandations sont les suivantes:

- La manipulation du corps et la désinfection des surfaces doit se faire en prenant des précautions additionnelles. Le corps doit être placé dans un sac mortuaire étanche, puis dans un cercueil qui demeurera fermé jusqu'à la mise en terre. Toute personne qui touche ou est à proximité de la dépouille doit être adéquatement protégée grâce notamment à un masque, une protection oculaire, un survêtement imperméable et des gants. La manière de revêtir cet équipement et de se dévêtir requiert une formation préalable. Pour ces raisons, la DSPublique du Nunavik recommande que ces actions soient réalisées par le personnel formé du Centre de santé (Tulattavik ou Inuulitsivik) ou du CLSC.
- Compte tenu du risque de contagion, les rituels qui impliquent un contact direct avec la dépouille, telle que la préparation du corps (habillement, etc.), ne sont pas permis. Pour les proches qui voudraient pratiquer un rituel qui ne nécessite aucun contact avec la dépouille (tel que des prières en présence du défunt), il pourrait y avoir une possibilité après entente particulière avec la DSPublique du Nunavik.
- Avant d'être remis à la famille, les effets personnels du défunt (vêtements, serviettes et autres) doivent être mis en quarantaine pour une période de 7 jours ou lavés à la machine à l'eau chaude, avec le détergent habituel.
- L'exposition du cercueil (qui doit demeurer fermé) peut avoir lieu, mais pas plus de deux périodes d'au maximum trois heures dans la période de 48 heures qui suit le décès, entrecoupées d'au moins trois heures de réfrigération.
- Le cercueil ne peut être transporté pour exposition dans une maison privée.

- Dans le cas du décès d'une personne atteinte de la COVID-19 à l'extérieur du Nunavik, les entreprises funéraires ne procéderont pas à l'embaumement. Il existe deux possibilités pour ensuite rapatrier le corps dans sa communauté au Nunavik : le corps peut être incinéré ou le corps peut être placé dans un cercueil étanche et solide (Air Inuit ou Canadian North doivent cependant accepter préalablement la demande de transport). **La Dspublique du Nunavik recommande fortement aux familles endeuillées, d'accepter la crémation lorsque c'est possible.** Les cendres d'une personne décédée ne présentent aucun risque de transmission de la maladie et peuvent être transportées en avion sans restriction. Dans les cas où la famille tiendrait absolument à une inhumation du corps, le cercueil sera scellé de telle sorte qu'il ne puisse pas être ouvert.

- L'inhumation doit avoir lieu le plus rapidement possible.

- Il faut respecter en tout temps les principes de la distanciation physique en maintenant une distance minimale de deux mètres (6 pieds) entre chaque personne.

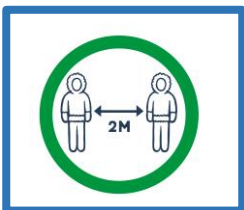


- De plus, si des restrictions de rassemblement sont en vigueur ou s'il y a présence de cas actifs de Covid-19 dans la communauté (communauté non « COVID-FREE »), le nombre de visiteurs devrait être limité à 4 ou 5 personnes, en s'en tenant si possible à la présence de la famille immédiate.

- Tout rassemblement après les funérailles, y compris les festins publics, pourrait devoir être annulé ou reporté, en fonction des recommandations en vigueur au Nunavik au regard des rassemblements autorisés à l'intérieur et à l'extérieur dans les lieux publics.

- Toute personne qui présente des symptômes qui ressemblent à ceux d'un rhume ou d'une grippe (fièvre, toux, fatigue) ou qui est vulnérable à la maladie doit s'abstenir de participer aux cérémonies.

- Il faut éviter les accolades, les poignées de main et les bises. Vous pouvez saluer de loin, en hochant la tête et en portant une main au cœur.



- De plus, la DSPublique du Nunavik vous rappelle qu'il faut en tout temps respecter les mesures d'hygiène de base :

- Si vous tousez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre coude ou avec un tissu et jetez le tissu dans une poubelle.



- Lavez-vous fréquemment les mains avec du savon et de l'eau ou avec un désinfectant à base d'alcool et évitez de vous toucher le visage.

Comment pouvez-vous offrir vos condoléances aux proches du défunt?

Voici quelques suggestions pour transmettre vos sympathies aux proches endeuillés :

- Dites des prières dans votre maison (sans visiteurs)
- Allumez un quliq en mémoire du défunt
- Envoyez des prières et des messages d'encouragement à la famille et aux amis par le biais de Facebook, de messages textes (textos) ou de courriels
- Clavardez en vidéo avec la famille et les amis via des applications comme Facebook Messenger, Skype, WhatsApp, Google Hangout ou Zoom



A qui pouvez-vous demander de l'aide?

Le décès d'un être cher par la maladie COVID-19 peut entraîner toutes sortes de sentiments chez les personnes éplorées. Il ne faut pas hésiter à vous informer sur le deuil et à recourir à des amis et des proches dans votre communauté pour en parler et vous soutenir. Vous pouvez aussi contacter des ressources psychosociales du Nunavik :

 http://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Psychosocial_Support_04-28-2020.pdf

La direction et tout le personnel de la RRSSSN tiennent à souligner l'importance de respecter les consignes et d'agir ensemble en tant que communauté afin de protéger la population et empêcher que le virus se répande dans notre région. Nous souhaitons que vous trouviez le soutien et le réconfort dont vous avez besoin afin de traverser cette épreuve dans l'harmonie et la sérénité.

Pour plus d'information sur la maladie à coronavirus

<https://www.facebook.com/NunavikHealthBoard/>

<https://nrbhss.ca/fr/coronavirus>